



Jeudi 13 juillet 2023

Soutien aux communes : 15 millions d'euros pour les villes de la Métropole du Grand Paris touchées par les dégradations et 42 millions d'euros d'aides en fonctionnement

À la suite des violences et dégradations intervenues en France et tout particulièrement dans la Métropole, au cours de ces dernières semaines, le Conseil métropolitain, sur proposition du Patrick OLLIER, a adopté à l'unanimité la **création d'un fonds de soutien de 15 millions d'euros pour aider les communes à reconstruire les bâtiments communaux, mobiliers et matériels communaux détruits ou endommagés, en complément des dispositifs d'aides de l'Etat, des remboursements des assureurs et de tout autre concours.**

« Après les incidents qui ont gravement touchés les communes métropolitaines, la Métropole du Grand Paris s'honore à faire preuve de solidarité avec la création de ce fonds de soutien spécifique. » déclare Patrick OLLIER.

Le Conseil de la Métropole du Grand Paris a également approuvé à l'unanimité l'instauration d'une Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) s'élevant à 42 millions d'euros. Il a également approuvé une Décision Modificative n°1 au budget 2023 qui permet d'augmenter les fonds d'aides en investissement. La DSC aidera les communes à faire face aux difficultés qu'elles rencontrent (prix de l'énergie, inflation, baisse des dotations de l'État).

« Cette dotation traduit l'engagement que j'ai pris lors du Conseil Métropolitain du 16 décembre 2022. Elle vise à aider les maires dans un contexte de crise énergétique. Nous sommes la Métropole des maires et l'intérêt général détermine nos choix. » déclare Patrick OLLIER.

La Décision Modificative n°1 a permis d'augmenter l'ensemble des fonds métropolitains afin d'accompagner les communes :

- Le Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM) est abondé de 10 M€ (total : 35 M€) ;
- Le Fonds des équipements structurants est abondé de 25 M€ (total : 49,1 M€) ;
- Le Plan vélo métropolitain et les autres opérations cyclables sont abondés de 10 M€ (total : 20,5 M€) ;
- Le Fonds Innover Dans la Ville (ex FMIN) est abondé de 2 M€ (total : 3,2 M€) ;
- Le Fonds d'Intervention Métropolitain de Soutien à l'Artisanat, au Commerce et aux Services (FIMACS, dans le cadre du programme Centres-Villes vivants) est abondé de 5 M€ (total : 10,5 M€) ;
- Le dispositif Métropole Roule Propre d'aides aux particuliers pour l'acquisition de véhicules propres est également abondé de 5 M€ (total : 20 M€).

Au global, le Conseil métropolitain mobilise ainsi 109,8 millions d'euros supplémentaires en faveur de ses communes au titre de la Décision Modificative n°1.

CONTACTS PRESSE

www.metropolegrandparis.fr



DIRECTION DE LA COMMUNICATION ET DES RELATIONS PRESSE

Olivia HAMELIN | Directrice

☎ 06 62 40 87 26

Claire BOUCHER | Attachée de presse

☎ 07 63 66 47 51

✉ presse@metropolegrandparis.fr